

Biodiversité et aménagement Comment innover ?

François William Croteau - IRIU

INTRODUCTION

Les villes au front

- Pluies diluviennes
- Îlots de chaleur urbains
- Pression sur les infrastructures urbaines
- Démographie et densité

Manque de ressources

- Finances publiques sous pression
- Expertises parfois absentes
- Transformations trop rapides pour l'adaptation
- Les cadres législatifs sont inadaptés

Opportunités

- Mutualisation
- Innover
- Créer des communautés de pratiques
- Conseil scientifique

POUVOIRS ET RÔLES DES VILLES

LOI ET CHARTE

Créature de Québec

Limite les pouvoirs

Charte de la ville de Gatineau

CODE

Plus petites villes

MRC

Moins de pouvoirs

LAU

Encadre l'aménagement
du territoire municipal

Uniformisation

Obligations des villes

LOI SUR LES CITÉS ET LES VILLES

1. Législatifs : Les villes ont le pouvoir de créer et d'adopter des règlements et des politiques concernant divers sujets, tels que la sécurité publique, la santé, l'environnement, l'urbanisme, la circulation, le stationnement, et bien d'autres ;

2. Financiers : Les villes ont le pouvoir de lever des impôts fonciers, de fixer des tarifs pour les services municipaux et d'établir des budgets pour la gestion des affaires publiques. Elles peuvent également contracter des emprunts pour financer des projets d'infrastructure et de développement ;

3. Aménagement du territoire et d'urbanisme : Les villes sont responsables de la planification et de la gestion de l'aménagement du territoire, ce qui inclut la création de plans d'urbanisme, de zonage, de lotissement et de développement ;

4. Services publics : Les villes ont le pouvoir d'établir, de gérer et de maintenir divers services publics, tels que l'eau potable, l'assainissement, la collecte des déchets, l'éclairage public, les transports en commun, et bien d'autres ;

5. Gestion des ressources humaines : Les villes sont responsables de la gestion de leurs employés, notamment l'embauche, la rémunération, la formation, les conditions de travail et la négociation des conventions collectives ;

6. Police et de sécurité publique : Les villes ont le pouvoir de créer et de gérer des services de police municipale, ainsi que d'adopter des règlements pour assurer la sécurité publique ;

7. Pouvoir de déléguer certaines de leurs responsabilités à des organismes ou des commissions.

- 1. Objet de la loi (article 1) :** La LAU vise à favoriser l'aménagement et le développement harmonieux du territoire, ainsi qu'à assurer la sécurité, le bien-être et la qualité de vie des citoyens ;
- 2. Compétence des municipalités (article 2) :** Les municipalités sont compétentes en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme sur leur territoire, et elles doivent agir conformément à la LAU ;
- 3. Plans d'aménagement (article 5) :** Les municipalités doivent adopter un plan d'aménagement pour guider le développement de leur territoire. Ce plan doit être conforme aux orientations et aux objectifs du gouvernement en matière d'aménagement et de développement durable ;
- 4. Règlements d'urbanisme (articles 6 à 19) :** Les municipalités ont le pouvoir d'adopter divers types de règlements d'urbanisme, tels que des règlements de zonage, de lotissement, de construction, de démolition, etc ;
- 5. Consultation publique (article 22) :** Les municipalités doivent tenir des consultations publiques lorsqu'elles élaborent ou modifient des plans d'aménagement ou des règlements d'urbanisme ;
- 6. Comités consultatifs d'urbanisme (article 146) :** Les municipalités peuvent créer des comités consultatifs d'urbanisme pour les conseillers sur les questions d'aménagement et d'urbanisme ;
- 7. Infractions et sanctions (articles 187 à 193) :** La LAU prévoit des infractions et des sanctions pour les personnes qui ne respectent pas les règles d'aménagement et d'urbanisme établies par les municipalités.

LES ÉLUS ET L'ADMINISTRATION

CONSEIL

Législatif

Conseillères et conseillers

MAIRIE

Exécutif

Donne les orientations et
contrôle les activités

DG

Gestion

Gestion déléguée de
l'administration publique et
nommée par la mairie

LES PERMIS



RÈGLEMENTS D'URBANISME

Plan d'urbanisme et schéma
d'aménagement



CCU



CONSEIL LÉGISLATIF

PPCMOI
PPU
PIIA
Etc.

C'est compliqué!

CONSEIL SCIENTIFIQUE AUJOURD'HUI

Les villes et les établissements d'enseignement supérieur

ÉTAT DES LIEUX

- Liens locaux
- À l'unité
- Pas de cohérence org.
- Ponctuel et tactique
- Pas de mutualisation

DONNÉES

- Très haut potentiel
- Manque de ressources
- Pas de lieu centralisé
- Transformation numérique difficile

CULTURE

- Manque de transversalité
- Manque d'agilité et flexibilité
- Peu de culture d'innovation
- Pas les mêmes objectifs entre chercheurs et administrations

BIODIVERSITÉ, UN ENJEU URBAIN



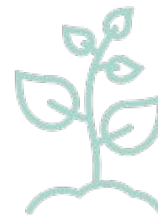
AMÉNAGEMENT

- Imperméabilité des sols
- Faible canopée sur le domaine privé
- Milieux humides détruits
- Usage sportif des espaces verts



INNOVATIONS

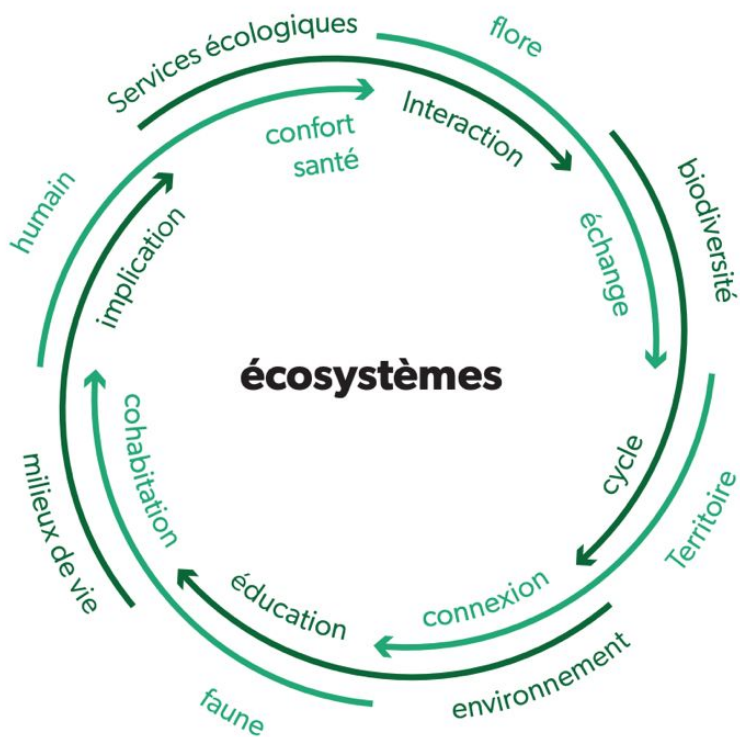
- Trouver de nouvelles solutions
- Expérimenter
- Se donner le droit à l'erreur
- Miser sur l'intelligence collective



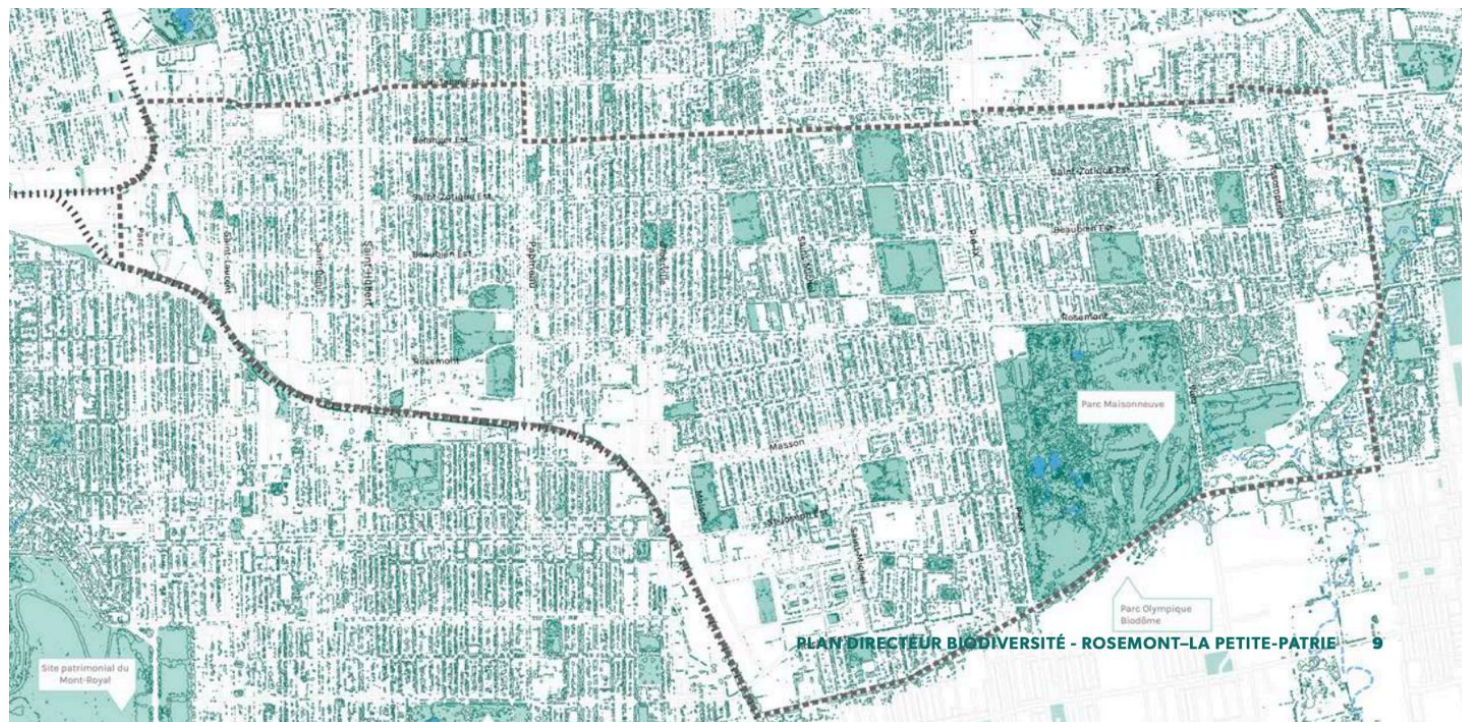
SYSTÈMES

- Créer des liens en îlots de biodiversité
- Briser les fractures urbaines
- Intégrer toutes les formes de pratiques dans les usages

PENSER UN SYSTÈME



CONNAÎTRE



CONNAÎTRE



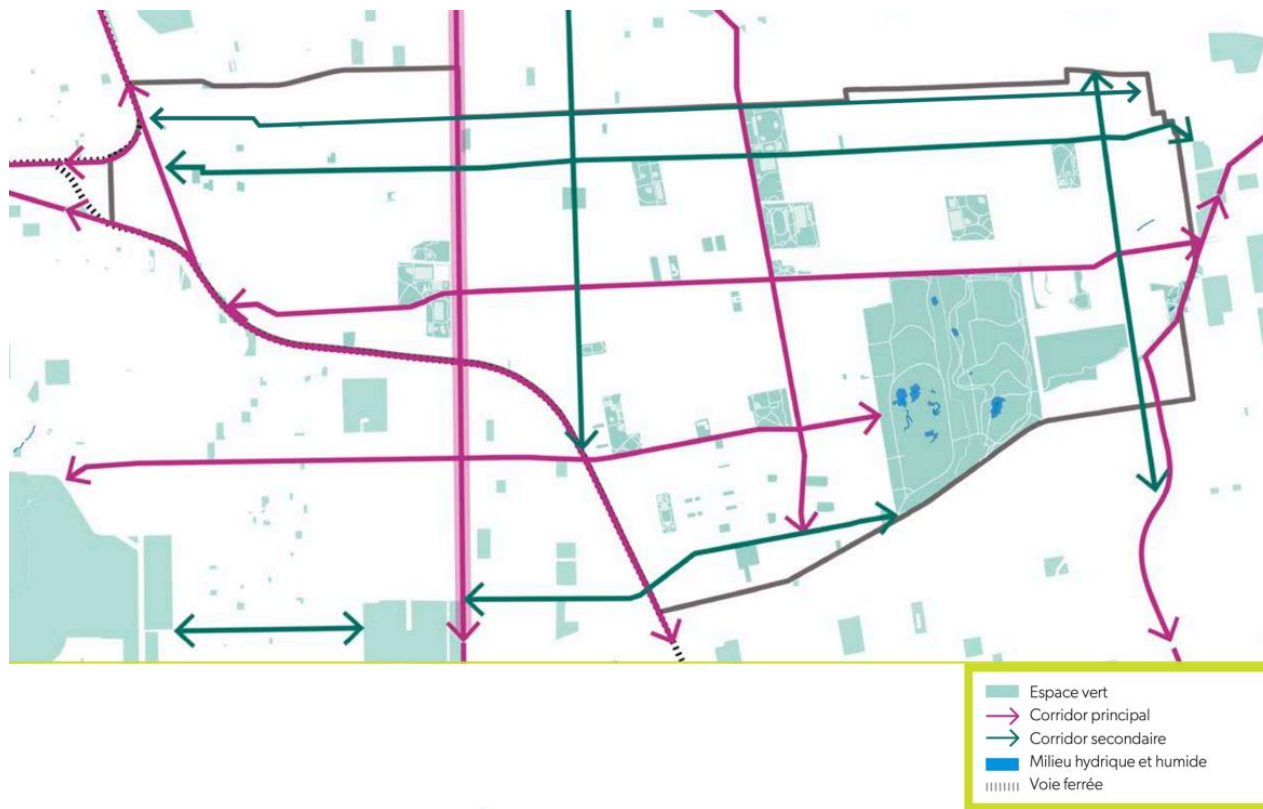
ANALYSER



PLANIFIER



PLANIFIER



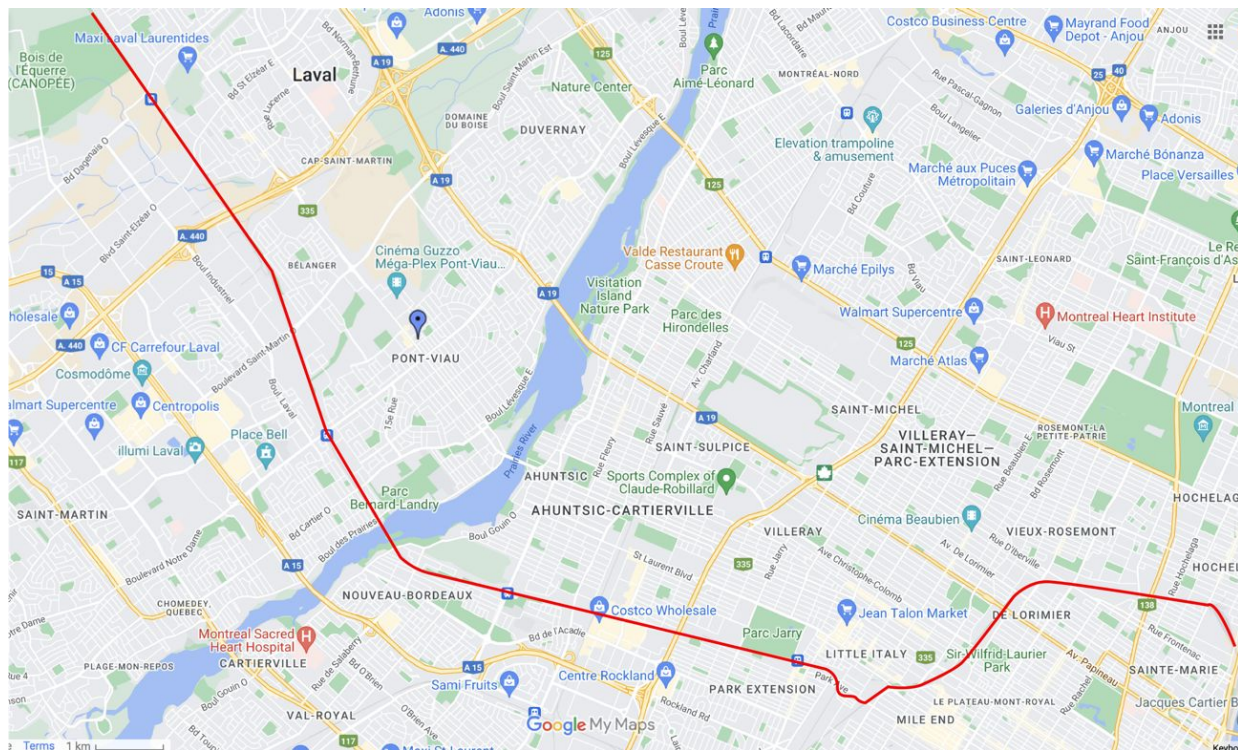
RÉALISER



ÉVITER DE BRISER LE SYSTÈME



CHANGER D'ÉCHELLE



ALLER PLUS LOIN



DOMAINE PRIVÉ

- Connaître l'état du domaine privé
- Intégrer les projets privés aux plans des villes
- Briser les fractures



CULTURE DE LA DONNÉE

- Mutualiser les données
- Centraliser les ressources de données
- Intégrer toutes les données



MIEUX ÉVALUER

- Planifier les outils d'évaluation
- Collecter des données de résultats
- Communiquer les résultats

GARDONS LE CONTACT!



IRIU | Institut de la
résilience et de
l'innovation urbaine

François William Croteau, PDG de l'Institut de la résilience et
l'innovation urbaine

Chroniqueur au journal Le Devoir

Professeur associé au Département de stratégie,
responsabilité sociale et environnementale ESG - UQÀM

Chercheur associé à la Chaire Ivanhoé Cambridge d'immobilier
et du Pôle sur la ville résiliente de l'UQÀM

Conseiller stratégique chez Ryan Affaires publiques

Docteur en études urbaines - gouvernance urbain et gestion
des parties prenantes

www.iriu.ca

fwcroteau@iriu.ca

SOMMET
évo
2023

